



Cérémonie de clôture de formation

48^{ème} promotion de directeurs des services
pénitentiaires

12^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires

20 septembre 2019



Pierre AZZOPARDI

DAP

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01
Bureaux situés : 35 rue de la gare-parc du millénaire-75019 PARIS
Tél. : 01 44 77 60 60



Chère Madame TEMZY,

Monsieur le représentant de la Préfète de Lot-et-Garonne,

Monsieur le représentant du Conseil départemental,

Monsieur le Maire,

Monsieur le Procureur général,

Mesdames et messieurs les représentants des autorités administratives, civiles et militaires,

Monsieur le directeur de l'ENAP,

Mesdames et messieurs les personnels de l'Ecole,

Mesdames et messieurs les élèves directrices et directeurs des 48^{ème} promotion de DSP « Victor Schoelcher » et 12^{ème} promotion de DPIP « Eric Fauguet »

C'est avec beaucoup de plaisir que je représente aujourd'hui Monsieur Stéphane BREDIN, directeur de l'administration pénitentiaire pour cette cérémonie de clôture conjointe de vos deux promotions de directeurs.

Je m'adresse à vous en tant que chef du service de l'administration, un service qui doit apporter l'expertise, l'innovation, et le soutien aux métiers que constituent les deux missions fondamentales de notre institution : la sécurité et l'insertion ; elles sont complémentaires dans la prise en charge des publics placés sous-main de justice, empreintes des mêmes valeurs républicaines et tendues vers un même objectif de prévention de la récidive.

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs, vous allez rejoindre vos services d'affectation après une année d'alternance entre l'école et vos lieux de stages. Vous avez toutes et tous reçu une formation qui est à la hauteur de ce qu'exige votre future prise de poste.

Monsieur le directeur de l'école, vous savez combien l'administration soutient votre action, combien une école nationale reflète la politique de son administration. Vous assurez avec engagement et conviction votre mission d'accompagnement des élèves, d'enseignement des savoirs et des pratiques professionnelles qu'exige l'évolution des métiers.

Je souhaite vous remercier, ainsi que toutes les équipes pédagogiques, administratives et techniques, de relever le défi d'un enseignement de qualité répondant aux attentes et aux enjeux fondamentaux de l'administration pénitentiaire.

Je ne reviendrai pas sur votre formation et le métier qui vous attend, ce qu'a très bien fait le directeur, mais j'aborderai quelques sujets qui font l'actualité de notre administration.

Le premier concerne la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice du 23 mars 2019, dont le succès dépend maintenant de l'implication de l'ensemble de la chaîne pénale, dont vous êtes partie prenante.

Cette réforme marque une rupture avec les précédentes : elle assume un discours politique clair, celui de l'effet désocialisant des courtes peines - d'où la proscription des peines d'un mois, et le principe, nouvellement érigé, des peines de moins de 6 mois effectuées dans la communauté, et non en prison.

L'administration pénitentiaire attend beaucoup de cette loi dont l'étude d'impact évalue à plusieurs milliers le nombre de personnes condamnées désormais susceptibles d'être prises en charge en milieu ouvert.

Bien d'autres mesures sont issues de cette loi de programmation :

- l'extension de certaines techniques de renseignement, jusqu'ici réservées à la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée, aux fins de maintien du bon ordre et de la sécurité des établissements pénitentiaires ;
- la faculté d'orienter des détenus dans des prisons adaptées à leur profil carcéral, indépendamment de leur statut pénal de prévenu ou de condamné ;

- l'élargissement des moyens d'action des Equipes Locales de Sécurité pénitentiaire, ces unités pouvant désormais intervenir aux abords immédiats des établissements, afin par exemple de lutter plus efficacement contre les projections et les parloirs sauvages, et disposant en outre d'un pouvoir de retenue qui assoit leur crédibilité et leur efficacité ;
- la LPJ nous a par ailleurs donné les moyens budgétaires du programme de construction de 15 000 places de prisons supplémentaires : d'une ampleur sans précédent, il vise à atteindre l'objectif de 80% d'encellulement individuel, pour permettre à la fois d'améliorer la prise en charge des détenus et les conditions de travail des personnels. La ministre a voulu un programme immobilier diversifié, pour pouvoir adapter le régime de détention au profil des détenus, selon son parcours, sa peine ou son projet de réinsertion : il y aura ainsi des établissements très sécurisés, des établissements à sûreté adaptée, des structures d'accompagnement vers la sortie et des prisons expérimentales organisées autour du travail.

C'est dans ce contexte, et c'est la deuxième actualité, que doit se comprendre la réorganisation des services centraux de la direction de l'administration pénitentiaire, dont je voudrais rappeler les quelques objectifs clairs qu'elle poursuit :

- rendre plus simple et plus lisible l'organisation de la DAP pour les DI, les SPIP et les Etablissements Pénitentiaires, mais aussi tous nos interlocuteurs internes et externes, notamment à travers une correspondance plus intuitive qu'auparavant entre les départements des directions interrégionales et les bureaux de la centrale ou les s/d ;
- redonner du sens et de l'efficacité à cette organisation, pour les agents de la centrale, à la fois en simplifiant la répartition des compétences et en rationalisant le processus de décision, grâce par exemple à l'échelon d'animation et d'arbitrage des deux nouveaux chefs de service ;
- et puis sur le volet métiers, retrouver là aussi du sens en créant une sous-direction de la sécurité ramassée plus cohérente, et orientée vers l'évaluation et la gestion des risques pénitentiaires ;

- et créer, pour la première fois, une véritable sous-direction en charge de l'insertion et de la probation : il est apparu essentiel de parvenir à cette consécration, avec à la fois la politique de décloisonnement de la DAP incarnée dans le département des partenariats, et un second département consacré tout entier aux prises en charge et aux parcours de peine.

En effet la mission de réinsertion, qui dans certains pays est confiée à d'autres, chez nous est au cœur de notre projet, puisque c'est bien elle qui donne son « sens à la peine ».

C'est banal et c'est pourtant fondamental : il nous revient de surveiller, de protéger la société le temps de la peine, mais tout autant de maintenir le lien entre le dedans et le dehors, de ne pas faire de la prison un lieu de relégation où l'on purge seulement une peine, mais bien un lieu où doit aussi se recréer, se renforcer l'appartenance à la société.

Cette action de réinsertion - c'est la 3^e actualité - est particulièrement mise à l'honneur puisque, vous le savez, le ministère de la Justice célèbre cette année les 20 ans des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Des manifestations auront lieu dans toute la France : journées portes ouvertes, présentation des métiers, programmes de prise en charge, parcours-type d'une personne suivie... seront autant d'occasions de mettre en lumière les différentes actions et métiers des SPIP, à l'heure où se met en oeuvre la réforme des peines et où se déploie l'agence du TIG et de l'insertion professionnelle.

Un colloque national clôturera l'événement le 18 octobre.

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs, ce jour marque pour chacun d'entre vous la transition que vous attendez depuis le début de la formation, à savoir rejoindre vos structures, établissement pénitentiaire ou SPIP.

Les équipes attendent beaucoup de leur directrice ou de leur directeur : qu'il sache, qu'il oriente, qu'il conseille, qu'il décide, qu'il soit juste, qu'il soit rigoureux et à l'écoute, tout en usant d'une autorité adaptée.

Vous prenez vos fonctions dans une période passionnante de mise en œuvre d'une réforme majeure pour notre administration, dans une direction qui bénéficie d'une dynamique, avec la création sur 5 ans de plus de 5 000 emplois et la mise en œuvre d'un programme immobilier exceptionnel, dans un contexte où va par ailleurs se mettre en place la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui va moderniser nos modes de gestion et rénover le dialogue social.

Vous pourrez compter sur l'engagement des professionnels de tous les corps qui vous entourent, qui œuvreront à vos côtés dans des situations parfois complexes mais toujours riches d'enseignement.

Ils ont été formés dans cette même école – c'est sa richesse - avec les mêmes valeurs, la même déontologie et selon les référentiels de pratiques professionnelles inspirés des règles pénitentiaires européennes.

Chers membres de la famille, amis, soyez fiers de ce que les élèves directeurs ont réalisé, osé, pour suivre leur conviction et leur volonté d'œuvrer pour la justice.

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs, je vous souhaite un plein épanouissement dans vos fonctions.

Soyez convaincus du sens de votre action, portez les valeurs de l'administration pénitentiaire et soyez fiers de la servir.